

A&L
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 17 Avenue des érables, 66210 BOLQUERE
Société en cours de formation

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU 30 MAI 2026

Le 30 MAI 2026
A 10h00

I- Nomination de la Présidente :

Madame Amandine DEL SOCORRO, demeurant 17 avenue des Erables, 66210 BOLQUERE

Monsieur Louis DEYMIER, demeurant 24 lotissement les Lupins, 66210 LA CABANASSE,

Agissant en qualité de seuls associés de la société A&L, nomment en qualité de Présidente, conformément aux dispositions statutaires, sans limitation de durée :

Madame Amandine DEL SOCORRO,
Née le 21 février 1984 à BEZIERS (34)
De nationalité française
Demeurant 17 avenue des Érables, 66210 BOLQUERE

Madame Amandine DEL SOCORRO ainsi nommée accepte les fonctions de Présidente et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Madame Amandine DEL SOCORRO percevra une rémunération dont les modalités de fixation et de règlement seront déterminées par une décision ultérieure.

II- Nomination du Directeur Général :

Madame Amandine DEL SOCORRO désignée en qualité de Présidente de la société A&L, nomme, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directeur Général de la Société, sans limitation de durée :

Monsieur Louis DEYMIER
Né à PERPIGNAN (66) le 07 octobre 2001
De nationalité française
Demeurant 24 Lotissement les Lupins, 66210 LA CABANASSE.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Louis DEYMIER disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président de la Société.

Conformément aux statuts, il aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Louis DEYMIER ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Monsieur Louis DEYMIER percevra une rémunération dont les modalités de fixation et de règlement seront déterminés par une décision ultérieure.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et le Directeur Général.

La Présidente

Le Directeur Général

Signé par :

409F5B26F2214DE...

Signé par :

974E75EA160A40C...